



Retraites, un exemple choquant :

La suppression du dispositif de départ anticipé pour les parents de 3 enfants dans la Fonction Publique.

Une décision anti-fonctionnaire et un nivellement par le bas pour tous les salariés.

La manière dont le ministre du travail a « géré » la suppression du dispositif de retraite anticipée pour les parents de 3 enfants ayant au moins 15 années de service est révélatrice de la précipitation et du manque total d'écoute dont le gouvernement a fait preuve sur tous les points de la « contre réforme » des retraites.

Acte 1 : Annonce par le Ministre du Travail des mesures de la contre réforme des retraites, et notamment de l'abandon à partir de 2012 du droit au départ anticipé des agents ayant 15 ans de service et 3 enfants.

Acte 2 : c'est à la lecture des documents d'accompagnement que les organisations syndicales et les médias ont « découvert » la mise en œuvre de nouvelles modalités de calcul de la pension particulièrement pénalisantes pour les agents, à la date du 13 juillet 2010. Cela conduirait à une baisse importante du montant de la pension (la réforme de 2003 peut entraîner une décote de la pension jusqu'à 25%, ...).

Ces décisions ne sont absolument pas accompagnées des dispositions permettant aux services RH d'apporter toutes les réponses aux personnels concernés.

Pire encore, dans certains départements, ils n'ont eu à disposition que quelques « éléments de langage Elyséens » bien mal à propos...

Acte 3 : L'Union SNUI – SUD Trésor Solidaires saisit la Direction Générale, écrit au Directeur Général, en lien avec Solidaires Fonction Publique qui interpelle le Ministre.

Acte 4 : Après avoir refusé de prendre en compte les demandes conservatoires, les Ministres décident le 30 juin de reporter de 6 mois l'entrée en vigueur du dispositif, c'est-à-dire au 31 décembre 2010. Mais ce report ne suffit pas, c'est le retrait total du projet qu'il faut obtenir.

C'est sur tout son projet que le gouvernement doit reculer !